



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de Meurthe-
et-Moselle

Nouveau !



Découvrez la "cantine familiale"

- ➔ Votre enfant fait sa première rentrée à l'école maternelle cette année.
- ➔ Vous souhaitez qu'il soit gardé sur le temps périscolaire de midi mais il ne vous semble pas tout à fait prêt à être accueilli en collectivité ?
- ➔ Vous préférez une année de transition pour qu'il puisse s'adapter à ce nouveau rythme ?

La cantine familiale peut vous intéresser !

Cantine familiale

La cantine familiale, qu'est-ce que c'est ?

La cantine familiale est destinée à accueillir les nouveaux écoliers (première année de maternelle) **sur le temps du midi uniquement** au domicile d'une assistante maternelle agréée, au lieu d'un accueil en cantine périscolaire.

Ce dispositif est mis en œuvre à compter de la rentrée 2023 à Jarny, Homécourt et Val de Briey.

La cantine familiale, pourquoi ?

La première rentrée à l'école constitue un grand changement dans la vie de chaque enfant. L'objectif de ce dispositif est de répondre aux besoins des jeunes enfants afin de leur permettre d'être accueilli progressivement en collectivité, à leur rythme.

Comment inscrire son enfant ?

Il suffit de compléter le dossier « cantine familiale » et le transmettre à Marianne VIALLE, coordinatrice enfance-jeunesse (*coordonnées ci-dessous*).

Ce dossier peut être demandé auprès de la mairie de votre commune d'habitation, de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences ou du service périscolaire de l'école de rattachement de votre enfant.

Qui sera l'assistante maternelle qui accompagnera mon enfant ?

Des assistantes maternelles du territoire, accompagnées par le conseil départemental, ont fait le choix de participer à ce projet et s'engagent à accueillir votre enfant dans le respect du règlement de fonctionnement spécifique de la « cantine familiale ».

La liste des assistantes maternelles habilitées est consultable au dos du formulaire d'inscription.

L'animatrice du Relais Petite Enfance de votre secteur peut vous accompagner dans les démarches administratives nécessaires à l'inscription de votre enfant en cantine familiale auprès d'une assistante maternelle agréée.

À quel coût ?

La communauté de communes Orne Lorraine Confluences met en place ce dispositif qui vous garantit une réponse adaptée à **un tarif équivalent** pour l'accueil de votre enfant, que ce soit en accueil périscolaire classique comme en accueil en cantine familiale.

Contacts

Sophie BRANCHET

Relais Petite Enfance
Site de Jarny
Espace Gilbert Schwartz
5, rue Clément Humbert
54800 JARNY

03 82 20 96 97
rpejarny@olc54.fr

Marianne VIALLE

06 73 21 10 54
Marianne.vialle@olc54.fr

**Coordinatrice /
Service Enfance-Education**
CC Orne Lorraine Confluences